



Fait à Floirac, le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 88
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votes exprimés : 29

Votes : POUR : 22
CONTRE : 5
ABSTENTION : 2

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés, dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Pascale GOT, à la salle de la Vacherie à Blanquefort.

Date de convocation : 14 avril 2026

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents :

M. GANELON (SMBV jalles cartillon et castelnau) ; M. GHESQUIERE (syndicat ruisseau Gua) ; Mme GOT (SMIDDEST) ; Mme SAINTOUT (Parc Naturel Régional Médoc) ; M. SCIARD (CdC Haute Saintonge) ;

Etaient représentés :

M. JOLY (SGBV Moron), Mme GUERE (Département Gironde),

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Etaient présents :

La chambre de commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde ; le CNPE ; le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins de Gironde ; le CPIE Médoc, l'association Estuaire pour tous, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde (FDAPPMA 33), la Fédération des chasseurs de la Gironde, le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest ; l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (UMPBX), l'UNICEM ; Vivre avec le fleuve.

Etaient représentés :

Association des pêcheurs professionnels en eau douce ; le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques ; la fédération de chasse de Charente-Maritime ; La Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime (FDAPPMA 17), la SEPANSO.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Etaient présents :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Grand Port Maritime de Bordeaux, OFB de Gironde, OFB Nouvelle-Aquitaine.

Etaient représentés :

OFB Charente-Maritime ; Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis.

Délibération n°01/2026 – Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés -
Recomposition du collège 2 de la CLE: usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations

Vu le Code de l'Environnement, les articles L212-4 et R212-29 à R212-30 concernant les CLE,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 août 2013 approuvant le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, son plan d'aménagement et de gestion durable et son règlement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés ;

Vu la révision en cours du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dont la CLE a validé son lancement en 2022, délibération n°2021-06 ;

Vu l'article R212-30 du Code de l'Environnement concernant la composition des trois collèges des commissions locales de l'eau ;

Considérant :

- *Le bilan de la gouvernance de la CLE réalisé dans le cadre de la révision du SAGE en 2024 et les conclusions liées sur la participation, l'engagement des différents acteurs et les thématiques en jeu ;*
- *La volonté de réduire le nombre de membre total de la CLE, trois collèges confondus ;*
- *La prise en compte du dernier Décret SAGE n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 et les évolutions concernant les membres obligatoirement présents dans la constitution d'une CLE ;*

Après en avoir débattu, il a été décidé avec 5 CONTRE et 2 ABSECTIONS :

Article 1 : De valider le scénario de recomposition du collège 2 joint à la présente délibération ;

Article 2 : De valider l'intégration d'un.e représentant.e du réseau des jeunes ambassadeurs de l'eau du sud-ouest en tant que membre associé¹ ;

Article 3 : De communiquer ces éléments auprès de la Préfecture dans le cadre de la composition finale.

La Présidente de la CLE



Pascale GOT

¹ le membre associé sera invité à chaque réunion, événement, organisés pour la CLE mais n'a pas de siège attribué.

Annexe 1 : Scénario validé en séance - composition du collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations

Titulaire (1 représentant pour chaque membre mentionné)	Suppléant (1 représentant pour chaque membre mentionné)
Associations de consommateur : association familiale laïque	
Associations de pêche professionnelle Gironde	
Association Ports Plaisance Atlantique (APPA)	
ASA marais Moquesouris	
CAUE Gironde	
Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins Gironde (CDPMEM 33)	Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins Charente-Maritime (CDPMEM 17)
Chambre d'agriculture Gironde	
Chambre agriculture Charente-Maritime en tant qu'OUGC (organisme unique bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation)	
Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde	
Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux	
CNPE Blayais	
Conservatoire de l'Estuaire	
CPIE Médoc	
Estuaire pour tous	
Fédération de chasseurs Gironde	Fédération de chasseurs Charente-Maritime
Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA) Gironde	Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA) Charente-Maritime
SEPANSO	
Syndicat sylviculteurs sud-ouest	
Terre et océan	
Union Maritime et Portuaire de Bordeaux	
UNIMA	
UNICEM	
Vivre avec le fleuve	

Membre associé : 1 représentant du réseau jeunes ambassadeurs de l'eau du sud-ouest